

# Groupe de Travail sur la PEV au Maroc

A l'attention de  
la Délégation de Commission européenne auprès du Royaume du Maroc

**Observations et Recommandations**  
**concernant la préparation du Programme Indicatif National 2011-2013 pour le Maroc**  
**dans ses aspects qui relèvent de la protection de l'environnement et du développement durable**

**Rabat, le 30 avril 2009**

## **Introduction**

Le Groupe de Travail sur la PEV est un groupement informel d'associations marocaines œuvrant dans le domaine de l'environnement, et notamment en faveur :

- de la sensibilisation des citoyens marocains à l'importance de l'environnement dans le développement du pays,
- du développement d'une éducation pour le développement durable,
- de la prise en compte de l'environnement dans tout processus de développement.

Il est constitué des dix-neuf ONG suivantes : Réseau des Associations de Quartier du Grand Casablanca (RESAQ), Association ALMOSTAKBAL pour le Développement, Réseau Associatif pour le Développement et la Démocratie (RAZDED), Réseau des Associations de Développement de Sud-est (RADOSE), Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre Maroc (AESVT), Association des Amis du Parc National d'Ifrane (ASSAPNIF), Association Homme et Environnement (HEE), Association TICHKA pour la Coopération et le Développement, Association Talasemtane pour l'Environnement et le Développement (ATED), ENDA Maghreb, Association Amis de l'Environnement (AAE), Association du Gharb pour la Protection de l'Environnement (AGPE), Association Idil pour le Développement et l'Ecotourisme (AIDET), Association Femmes Bladi pour le Développement et l'Ecotourisme (FBDT), Réseau Marocain Euromed des ONG, Espace de Solidarité et de Coopération de l'Oriental (ESCO), Association de la Protection de l'Environnement à la Wilaya de Tétouan (APEWT), Association AZIR pour la Protection de l'Environnement, Association de Développement Local de Chefchaoun (ADL) et le Programme Méditerranéen du WWF.

Le Groupe de Travail été établi lors de l'Atelier sur *Le rôle de la société civile dans la Politique Européenne de Voisinage et la préservation des ressources en eau au Maroc*, organisé par le WWF du 12 au 14 novembre 2008 à Rabat.

## **1 - Avis sur les secteurs prioritaires en général**

Le GdT accueille favorablement le « Programme d'intégration des standards environnementaux dans les activités économiques », le « Programme d'appui à la politique forestière » ainsi que le « Programme de développement rural intégré dans le Nord » proposés dans le document « Concept Note Morocco PIN 2011-2013 » et qui semblent aller dans le sens du développement durable.

Néanmoins, nous observons que les programmes identifiés sous le secteur (E) « environnement » relèvent davantage de l'intégration environnementale dans le développement économique et rural, certes indispensables, que de la protection de l'environnement (préservation des écosystèmes et des ressources naturelles) en tant que telle. La préservation des ressources naturelles est un facteur important de développement durable dans la mesure où celles-ci contribuent au bien-être des populations tandis qu'au contraire leur surexploitation ou dégradation conduit tôt ou tard à une détérioration des conditions de vie. Ce secteur nécessiterait donc de financements à part entière conséquents. Or, nous notons, que le taux de financement lié à ce même axe prioritaire ne dépassait pas 7,5 % dans le PIN 2007-2010.

Et ce, alors que l'orientation de la politique générale du Maroc vers le développement des secteurs économique et social tend à se faire au détriment du secteur environnemental. Cela se traduit notamment par la grandeur des structures étatiques qui gèrent ces secteurs ainsi que des budgets de l'Etat qui leur sont octroyés tandis que le secteur de l'environnement est géré par un département appartenant au Secrétariat d'état chargé de l'eau et de l'environnement (auprès du Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement), dont le budget est largement insuffisant pour faire face aux priorités environnementales nationales.

Des financements européens plus substantiels se focalisant sur la protection de l'environnement en tant que telle pourraient ainsi aider le Maroc à réaliser ses objectifs.

Quant aux autres axes prioritaires, nous aurions souhaité une meilleure intégration transversale des considérations environnementales dans ceux-ci, la protection de l'environnement n'étant pas l'affaire d'un secteur en particulier. Cette intégration environnementale constitue d'ailleurs une obligation légale pour l'Union Européenne en vertu de l'article 6 du Traité CE dans le domaine de sa coopération au développement, ce qui devrait se refléter dans sa stratégie de financement.

Par ailleurs, le document mentionne des priorités de l'UE qui ne coïncident pas forcément avec celles du Maroc en matière d'environnement (notamment qualité de l'air, qualité et quantité d'eau, gestion des déchets, protection de la nature, pollution industrielle, désertification). Il aurait utile de mieux en tenir compte.

## **2 - Avis sur les secteurs prioritaires en particulier**

### **A - Développement des politiques sociales**

#### ***Commentaires généraux :***

L'éducation est un facteur important de développement social. De ce fait, elle nécessite, outre des appuis financiers, des accompagnements pour l'acquisition d'un savoir faire à la fois pour l'élaboration des curricula que pour l'adoption d'approches et de méthodes qui en amélioreraient la qualité.

Le développement social doit se concentrer sur des activités génératrices de revenus, surtout pour le milieu rural, tout en respectant l'environnement.

#### **a. Programme de soutien et de modernisation du marché de l'emploi et du dialogue social**

Pas de commentaires

#### **b. Prévention de l'habitat insalubre**

##### ***Pertinence du sous-secteur identifié:***

- L'habitat insalubre et la prolifération des bidonvilles constituent un problème réel pour la sécurité et la santé publique, nécessitant une intervention urgente pour améliorer la qualité de vie des citoyens.
- Cependant, les plans d'aménagement devront s'assurer que l'expansion urbaine, voir le développement de nouvelles villes, garantisse une bonne connexion aux réseaux d'assainissement et d'eau potable aux habitants, ne se fasse pas au détriment de terrains agricoles de bon rendement et tienne compte de facteurs environnementaux comme la qualité des sols, des eaux et de l'air.
- Il est aussi nécessaire d'œuvrer pour la sauvegarde du patrimoine et d'améliorer les conditions d'habitat par la réhabilitation/restauration des tissus anciens.

##### ***Types d'actions pertinentes dans ce secteur :***

- Investissement et adoption par l'Etat d'une politique d'encouragement et d'aide aux plus démunis dans le cadre du logement social, y compris par la restructuration du secteur du logement et le renforcement des mécanismes de contrôle afin, entre autres, de prévenir l'extension des bidonvilles et de la construction non réglementée et améliorer les conditions de vie (y compris logement et emplois) en zone rurale.
- Evaluation de l'impact sur l'environnement de la transformation des terrains agricoles et leur passage en zone urbaine.

##### ***Acteurs les plus à même d'être impliqués :***

- Professionnels de l'aménagement du territoire, urbanistes, gestionnaires de l'eau et de l'environnement
- Société civile (organisations des habitants, coopératives, amicales, associations de quartier, etc.)
- Acteurs privés (entreprises)

##### ***Indicateurs permettant de mesurer l'impact positif des actions, notamment sur l'environnement :***

- Nombre et étendue des espaces verts, boisements et zones naturelles en zone urbaine et périurbaine
- Indice de consommation d'espace
- Qualité de l'eau potable et qualité de l'air

- Nombre de quartiers sans aucun réseau d'assainissement des eaux usées
- Niveau d'exposition des citoyens aux risques naturels et industriels
- Proportion des logements locatifs sociaux

### **c. Programme de développement rural intégré dans le Nord**

#### ***Pertinence du sous-secteur identifié:***

- Il est nécessaire d'améliorer les conditions de vie dans les zones rurales pour réduire l'exode vers les centres urbains tout en assurant la bonne gestion de l'environnement et un développement durable

#### ***Types d'actions pertinentes dans ce secteur :***

- Développement de l'écotourisme en milieu rural comme source de revenu et d'emploi
- Mise en œuvre de nouvelles techniques et outils agricoles contre le gaspillage de l'eau (ex. : irrigation au goutte à goutte)
- Création d'un programme national pour réduire le surpâturage et l'exploitation illicite et abusive des ressources naturelles en développant des activités alternatives pour les populations démunies
- Développement de nouveaux métiers en relation à l'environnement surtout dans les centres de formation professionnels
- Mesures encourageant les cultures d'arbres fruitiers peu consommateurs en eau (ex. oliviers, amandiers)

#### ***Acteurs les plus à même d'être impliqués :***

- Société civile
- Directions Provinciales de l'Agriculture (DPA)

#### ***Indicateurs permettant de mesurer l'impact positif des actions, notamment sur l'environnement :***

- Proportion des exploitations signataires d'une démarche labellisée
- Augmentation du nombre de personnes actives en zone rurale
- Nombre de plantes subventionnées distribuées par les services de l'Etat ou les associations
- Nombre d'arbres fruitiers peu consommateurs en eau plantés

#### ***Rôle éventuel de la société civile dans ce secteur :***

- La société civile est devenue dans cette décennie un outil de développement durable essentiel.
- Elle constitue un appui fondamental à l'élaboration d'une approche intégrée de la préservation de l'environnement.

## **B - Modernisation économique**

### ***Commentaires généraux:***

- Les dégâts environnementaux occasionnés par le secteur économique – y compris agricole – doivent être pris en compte dans les coûts totaux (internalisation des coûts) et la gestion économique.
- La gestion de l'eau au Maroc devra se faire dans le cadre d'une stratégie nationale particulièrement orientée vers une gestion optimale à long terme des ressources en eau et à l'échelle du bassin versant, et réajustée aux nouvelles données climatiques et démographiques. Une répartition équitable de la ressource entre usages marchands (agriculture, industrie, etc.) et non-marchands (environnement, populations pauvres) est indispensable.

### ***Types d'actions pertinentes pour le sous-secteur de la réforme agricole:***

- Incitation des acteurs économiques au respect de l'environnement, notamment par le biais d'instruments économiques/fiscaux (déductions fiscales, etc.)
- Adoption d'une nouvelle politique agricole basée, entre autres, sur le soutien à l'agriculture familiale pour réduire et atténuer à la fois l'exode rural et les effets de la modernisation des exploitations agricoles (chômage en milieu rural, transformations sociétales et de mœurs brutales). Cette démarche ne pourra s'avérer bénéfique que dans un monde où le recours à l'agriculture biologique se confirme davantage et les effets nuisibles de la biotechnologie agricole sont bien testés (OGM, perte de la qualité des sols).

- Reconversion des terres de culture maraîchère ou autres très consommatrices en eau en cultures peu exigeantes en eau et adaptées au climat, économiquement rentables et contribuant à la préservation des sols et la lutte contre l'érosion.
- Planification et aménagement de nouveaux systèmes d'irrigation garantissant que l'usage en eau n'excède pas la disponibilité de la ressource et assurant la préservation des écosystèmes en tant qu'importants prestataires de biens et services aux populations
- Au niveau de la grande hydraulique, réhabilitation et renouvellement de l'infrastructure souvent obsolète (chenaux en mauvais état, canalisations détériorées, fuites d'eaux, etc.) afin de limiter, voir éliminer, la déperdition de quantités d'eau énormes. Le recours à l'irrigation au goutte à goutte s'avère très efficace et opportun dans ces conditions.
- Réduction des impacts des activités agricoles sur la santé humaine grâce au contrôle des quantités et de la qualité des intrants (pesticides, engrais, etc.)
- Lancement d'un prix national pour « l'entreprise amie de l'environnement »
- Zonage agro-écologique en trois catégories (bour, irrigué et parcours sylvo-pastoral) suivi de la spécification des systèmes de production propres à chaque type, puis considération des processus à étudier dans chaque système, définition des outils de mesure et d'appréciation (normes et standards), et constitution des comités autour des différentes typologies définies («comités de réflexion sur les indicateurs agro-environnementaux »).

***Acteurs les plus à même d'être impliqués :***

- Société civile
- Institutions de recherche
- Entreprises privées et publiques polluantes, y compris les entreprises étrangères

***Indicateurs permettant de mesurer l'impact positif des actions, notamment sur l'environnement :***

- Nombre d'entreprises mettant en œuvre des actions favorables à l'environnement
- Types et quantités de produits phytosanitaires (ex. pesticides, engrais) commercialisés et vendus

***Rôle éventuel de la société civile dans ce secteur :***

- Participation dans des actions de sensibilisation et de formation pour les populations rurales
- Préservation de l'agriculture paysanne et familiale basée sur la production vivrière et promotion de méthodes de production agrobiologique.

## **C – Appui institutionnel**

***Commentaires généraux sur les sous-secteurs identifiés:***

La protection des ressources naturelles et la préservation de l'environnement ne sont pas explicitement mentionnées dans ce secteur. Cependant, les sous-secteurs en question pourraient être pertinents en ce qui concerne le rapprochement avec l'acquis communautaire (législation environnementale) et la réforme de l'administration publique.

***Types d'actions pertinentes pour l'environnement dans les sous-secteurs identifiés :***

- Création d'un ministère chargé exclusivement de l'environnement
- Renforcement de la capacité des administrations en matière de suivi et d'évaluation des études d'impact sur l'environnement (formation du personnel, commissions dotées d'outils méthodologiques efficaces et fiables pour évaluer les éventuels impacts sur l'environnement)
- Mise en place des observatoires de l'environnement à l'échelle provinciale et régionale dotés d'autonomie et d'un pouvoir de contrôle
- Création d'un corps d'inspecteurs de l'environnement
- Création de mécanismes permettant de juger efficacement les délits et infractions environnementaux.
- Implication des ONG dans le déroulement et le contrôle qualitatif des études d'impacts environnementales (EIE)
- Révision continue de la liste des projets soumis à l'EIE

***Acteurs les plus à même d'être impliqués :***

- Administrations publiques
- Société civile (associations des populations concernées, ONG environnementales)
- Bailleurs de fonds
- ONG internationales

***Indicateurs permettant de mesurer l'impact positif des actions, notamment sur l'environnement :***

- Degré d'application des lois de protection de l'environnement par les institutions marocaines, renforcement de la réglementation environnementale (nombre de lois accompagnées de décrets d'application)
- Renforcement des effectifs et de la capacité des fonctionnaires en charge des questions de l'environnement, et notamment ceux spécialisés dans l'évaluation des EIE
- Nombre des cas de délits environnementaux sanctionnés

***Rôle éventuel de la société civile dans ce secteur :***

- Information et sensibilisation du public à la législation environnementale, et notamment à l'importance des EIE
- Contrôle de la qualité des EIE effectuées

## **D – Bonne gouvernance et droits de l'Homme**

***Commentaires généraux:***

Le respect des droits de l'homme demeure assez précaire au Maroc, ce qui sous-entend des populations peu informées sur leurs droits de vivre dans un environnement sain et équilibré. Le peu d'intérêt des responsables pour les questions environnementales et la mauvaise gouvernance ne font qu'aggraver la dégradation et la déperdition des ressources naturelles, et de ce fait des conditions de vie des populations.

***Pertinence du sous-secteur identifié (égalité hommes/femmes) :***

- Le rôle de la femme dans la gestion des ressources naturelles, et notamment de l'eau, est crucial. Il est donc important d'accroître son implication dans les processus de prise de décision à cet égard ainsi que son niveau d'éducation (alphabétisation, accès à l'information, sensibilisation à l'environnement, etc.) pour permettre un développement durable.
- Dans l'agriculture intensive, il y a souvent surexploitation de la femme et des enfants.

***Types d'actions pertinentes pour le secteur en général :***

- Mise en œuvre de programmes fiables pour combattre la pauvreté à l'échelle nationale
- Mise en place d'une concertation efficace entre les différents départements concernés par la protection de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté
- Développement de l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté en milieu scolarisé
- Formations spécifiques en matière de gouvernance environnementale, notamment pour disposer d'agents spécialisés dans les questions de l'environnement et du développement durable ainsi que de journalistes spécialisés dans ce domaine

***Acteurs les plus à même d'être impliqués :***

- Associations locales des populations, des paysans, des femmes
- ONG spécialisées (environnement, développement, rurales, droits de l'homme)
- Médias

***Indicateurs permettant de mesurer l'impact positif des actions, notamment sur l'environnement :***

- Taux d'alphabétisation des femmes, en particulier en milieu rural
- Effectifs des populations vivant directement de l'exploitation des ressources naturelles
- Evolution du nombre délits en milieu forestier ou concernant des ressources naturelles protégées
- Nombre de délits jugés

### ***Rôle éventuel de la société civile dans ce secteur :***

- Participation active dans la sensibilisation des populations et des acteurs concernés
- Contrôle et suivi des programmes de l'Etat en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Rôle de la société civile en tant que force de proposition dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et le respect des droits de l'homme
- Participation dans les programmes et projets de dimension sociétale qui visent une bonne gouvernance et un respect des droits de l'homme et de la nature.

## **E – Protection de l'environnement**

### ***Pertinence des sous-secteurs identifiés (intégration des standards environnementaux et politique forestière) :***

Les sous-secteurs identifiés sont pertinents, cependant d'autres secteurs doivent être pris en compte à savoir :

- les zones humides et côtières qui subissent une dégradation et une détérioration expéditives ;
- la surexploitation des ressources hydriques et la dégradation des sols qui aggravent le problème de la désertification ;
- la surexploitation des ressources naturelles qui met en danger la survie des espèces végétales et animales menacées d'extinction ;
- la qualité de l'air et les changements climatiques (afin de réduire la pollution atmosphérique, il est recommandé d'encourager le renouvellement du parc automobile vétuste, ceci aurait également un impact bénéfique pour la santé humaine) ;
- l'adaptation au changement climatique, le Maroc ayant connu des inondations importantes cette année.

Les initiatives d'implication de la population sont absentes de la programmation. A ce titre, le travail réalisé auparavant en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, notamment l'intégration de l'éducation à l'environnement dans les cursus scolaires dans le cadre du méga-programme cofinancé par l'UE entre 2005 et 2009, devrait être poursuivi.

Une autre faiblesse de la programmation envisagée réside dans le fait que peu de place a été réservée au renforcement de la collaboration entre les acteurs institutionnels et non institutionnels et à l'éducation à l'environnement.

### ***Types d'actions pertinentes pour l'environnement dans les sous-secteurs identifiés :***

#### **Pour le Programme d'intégration des standards environnementaux dans les activités économiques :**

- Soutien à la mise en place de mesures incitatives (ex : fiscalité ou régimes d'assurance du type « bonus-malus ») afin d'encourager l'esprit éco-citoyen.
- Prévention des risques technologiques et accidents industriels comme ceux qu'a connus le Maroc cette année
- Renforcement de la capacité de l'administration au niveau central et local en matière de mise en œuvre et de suivi de la législation environnementale.
- Mise en place de formations spécifiques (notamment aux EIE) pour le personnel des administrations ainsi que des entreprises
- Adoption du système de certification ISO 14.001 par les entreprises
- Accompagnement des secteurs économiques dans la promotion du développement durable, en plaidant pour l'intégration des considérations sociales et environnementales dans la planification et gestion des entreprises/programmes/projets (notamment grands projets publics)

#### **Plus généralement :**

##### **▪ Veille environnementale**

- Etablissement d'un réseau national d'information sur l'état de l'environnement en général et les ressources hydriques en particulier

- Mise en place dans chaque ville de maisons/observatoires de l'environnement gérés par des comités intersectoriels dans lesquelles la place des ONG est primordiale.
- **Education à l'environnement**
- Intégration de l'éducation à l'environnement au cursus scolaire
- Mise en place de dispositifs de d'accompagnement et de suivi

***Indicateurs permettant de mesurer l'impact positif des actions, notamment sur l'environnement :***

**Pour le Programme d'intégration des standards environnementaux dans les activités économiques :**

- Unités industrielles ayant instauré une politique environnementale ou bien certifiées ISO 14000
- Pourcentage de réutilisation des eaux usées
- Pourcentage de budget alloué par les investisseurs aux actions de protection de l'environnement.
- Taux de tri à la source, de recyclage et de mise en décharge contrôlée des déchets solides
- Ratio d'utilisation des sacs en plastique sur les paniers en osier ou contenants en papier
- Quantité de personnel des entreprises formé aux EIE
- Niveau d'émission des gaz d'échappement dans les grands centres urbains

**Pour le Programme d'appui à la politique forestière :**

- Superficies des forêts
- Nombre d'incendies forestières et de superficies ravagées par le feu
- Superficie des terrains domaniaux forestiers cédés par l'Etat pour d'autres usages
- Nombre d'espèces protégées

***Acteurs les plus à même d'être impliqués :***

**Pour le Programme d'intégration des standards environnementaux dans les activités économiques :**

- Secteurs touristiques et immobiliers
- Acteurs industriels
- Instituts de recherche
- Société civile oeuvrant dans le domaine de l'environnement
- Administration locale et centrale
- Consommateurs/citoyens

***Rôle éventuel de la société civile dans le secteur de l'environnement en général :***

- Agir en tant que force de proposition, notamment via la participation à des structures de concertation (eg. Conseil national de l'environnement)
- Sensibiliser, éduquer et renforcer les capacités des populations et des autres acteurs concernés
- Jouer le rôle de garant de l'application des mesures de préservation de l'environnement
- Surveiller et contrôler le respect du cadre règlementaire de protection de l'environnement
- Fournir des modèles d'expériences réussies et inciter l'Etat à les répliquer